



Traité Nedarim

Michna 2 - Chapitre 10

מת האב, לא נטרוקנה רשות לבעל; מת הבעל, נטרוקנה רשות לאב. בזה יפה כוח האב מכוון הבעל. דבר אחר: יפה כוח הבעל מכוון האב שהבעל מפר בברגר, והאב אינו מפר בברגר.

Si à ce moment le père meurt, le droit de ce dernier n'est pas réversible sur le futur ; mais si le futur meurt, son droit est réversible sur le père. En ceci donc, le pouvoir du père est supérieur à celui du futur mari ; mais en d'autres faits, le pouvoir du futur est supérieur à celui du père, en ce que par exemple il peut annuler les vœux d'une fille qui atteint la deuxième majorité, tandis que le père ne le peut pas (il n'a plus alors de pouvoir sur elle).

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

